

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE _2022_032

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice	14
de Présents	9
de Votants	10

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Choix d'un maître d'oeuvre pour la construction de la nouvelle cantine

Etaient présents : ARENA Antoine, BARDET Michel, MARTIN Jean-Marie, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, VILLARON Bruno, HEYNDRICKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés : Virginie PAGANI

Procuration de : ESMIOL-PAUL Bénédicte par CARLAVAN Lydie, HAMOT Christine par ARENA Antoine, ROUSSELET Jean-Louis par VILLARON Bruno, TEULER Pierre par MARTIN Jean-Marie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Marc GORSKI, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une consultation a été lancée auprès de trois cabinets d'architectes pour une mission de Maître d'œuvre / Architecte - Mission de base Maitrise d'œuvre (ESQ, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR) + mission complémentaire OPC.

Après étude des candidatures, la commission des travaux a décidé de retenir la proposition faite par l'architecte Jacques SIMONDI dont les honoraires d'élèvent à 9.80 % du montant HT des travaux réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la proposition de l'architecte Jacques SIMONDI dont les honoraires d'élèvent à 9.80 % du montant HT des travaux réalisés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 10

ABSTENTION : 3

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Marc GORSKI

